

FINANCES

LA NÉCESSITÉ DE RÉTABLIR LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

ÉQUILIBRER LE BUDGET EN COUVRANT LE VRAI COÛT DU SERVICE...

Depuis l'exonération de la TEOM, les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets étaient financés par le budget principal de la CCPMF. Aujourd'hui en déficit (voir édito), il n'existe pas d'autre solution que de rétablir cette taxe pour qu'à l'image de la plupart des intercommunalités, les dépenses de ce service soient couvertes directement par les habitants.

Bien que regrettable, cette normalisation permettra de retrouver une situation comptable saine et une conscience accrue de l'importance de bien trier et réduire ses déchets.

En parallèle, la CCPMF a souhaité procéder à des mesures d'économie pour limiter les coûts et le montant de la taxe (harmonisation de la collecte et actions favorisant le recyclage et la valorisation des déchets). Si la recette est encore inférieure au coût réel, c'est parce que la CCPMF a décidé de voter un taux voisin de celui qui existait, en 2013, avant l'exonération.

Coût de la collecte : 1 489 800 €



Ordures ménagères
Tri sélectif
Déchets verts
Encombrants
Verre

Coût du traitement : 1 730 000 €



Montant versé
au SMITOM

Recette de la TEOM (16,80 %) : 2 947 800 € / Coût total du service : 3 219 800 €

...AFIN D'OBTENIR LES FINANCEMENTS POUR DES ÉQUIPEMENTS INDISPENSABLES

Si la construction d'infrastructures dédiées à la petite enfance ou aux services techniques s'avèrent des opérations aussi importantes que nécessaires, ce sont bien les investissements concernant 6 stations d'épuration (STEP) au cours des 3 prochaines années qui représentent l'enjeu financier majeur.

Imposé par la police de l'eau, ce programme de mise en conformité implique, à la vue des montants (voir ci-contre), de recourir à l'emprunt. Mais pour cela, la CCPMF se doit d'avoir une situation budgétaire de nouveau équilibrée.

Annet-sur-Marne, Cuisy,
Oissery et Villevaudé :

construction de nouvelles STEP
en lieu et place des anciennes

Charny : extension de l'atelier boue

Charmentray :

étude pour la mise en place
d'un système de traitement collectif

Coût total :
21 Millions d'Euros (9,8 M€ de subvention)

Coût pour la CCPMF :
11, 2 Millions d'Euros



La mise aux normes de nombreuses stations d'épuration est un défi urgent réclamant d'énormes investissements.

HARMONISATION DU PRIX DE L'EAU

A l'image du budget principal, les budgets de l' Eau et de l'Assainissement doivent également reposer sur des bases saines. A cet effet, une harmonisation des différents taux de redevance pratiqués sur le territoire va s'étaler sur les 2 ans à venir.

La redevance liée à l'assainissement s'élèvera à 1€/m³ en 2019 avec une étape à 0,8 €/m³ en 2018 (moyenne 2017 : 0, 7 €/m³) afin d'aider au financement des 6 STEP.

La redevance liée à l'eau potable s'élèvera à 0,4 €/m³ en 2019 avec une étape à 0,3 €/m³ en 2018 (moyenne 2017 : 0, 2 €/m³) afin de couvrir les coûts d'équipement d'un forage, d'une nouvelle unité de traitement et de l'entretien des réseaux.